



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire** du conseil municipal local tenue le **lundi 3 avril 2023** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire: Brent Montgomery  
Conseillers : Maureen Bédard  
Thomas Lavalée  
Dorothy Noël  
Shelley MacDougall

Absence : Raymond Bureau  
David Hogan

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :  
Directrice générale et  
greffière-trésorière : Heidi Lafrance  
Directeur du Service des travaux  
publics : Alec Montpas  
Directeur adjoint du Service des  
travaux publics : Dany Laberge  
Inspecteur municipal : Stacy Gagné

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

01-04-23

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard  
APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1. Séance ordinaire du 13 mars 2023
- 4. Période de questions**
- 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes**
- 6. Avis de motion et règlements**
  - 6.1. Avis de motion concernant le règlement no 230 concernant le Plan d'urbanisme
  - 6.2. Avis de motion concernant le règlement no 231 concernant le zonage
  - 6.3. Avis de motion concernant le règlement no 232 concernant le lotissement
  - 6.4. Avis de motion concernant le règlement no 233 concernant la construction
  - 6.5. Avis de motion concernant le règlement no 234 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme
  - 6.6. Avis de motion concernant le règlement no 240 sur la restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes

- 6.7. Avis de motion concernant le règlement no 248 concernant la démolition d'immeubles
- 6.8. Avis de motion concernant le règlement no 249 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Charles sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier
- 6.9. Avis de motion concernant le règlement no 250 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus
- 6.10. Avis de motion concernant le règlement no 254 sur les usages conditionnels
- 6.11. Avis de motion concernant le règlement no 258 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour la construction d'éoliennes
- 6.12. Dépôt du projet de règlement no 230 concernant le Plan d'urbanisme
- 6.13. Dépôt du projet de règlement no 231 concernant le zonage
- 6.14. Dépôt du projet de règlement no 232 concernant le lotissement
- 6.15. Dépôt du projet de règlement no 233 concernant la construction
- 6.16. Dépôt du projet de règlement no 232 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme
- 6.17. Dépôt du projet de règlement no 240 sur la restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes
- 6.18. Dépôt du projet de règlement no 248 concernant la démolition d'immeubles
- 6.19. Dépôt du projet de règlement no 249 relatif aux plans d'implantation et d'intégration et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Charles sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier
- 6.20. Dépôt du projet de règlement no 250 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus
- 6.21. Dépôt du projet de règlement no 254 sur les usages conditionnels
- 6.22. Dépôt du projet de règlement no 258 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour la construction d'éoliennes

## **7. Administration**

- 7.1. Embauche d'un directeur pour le Service des travaux publics – Alec Montpas
- 7.2. Embauche d'un inspecteur en environnement – Karine Dumouchel
- 7.3. Modification de poste – Sandra Woodbury
- 7.4. Résolution pour mandater la firme Tremblay Bois Avocats pour représenter la Municipalité devant le Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-Q-264205-2209 (Contestation d'évaluation municipale)

## **8. Finances**

- 8.1. Comptes fournisseurs pour mars 2023
- 8.2. Demande de commandite
- 8.3. Achat de matériel audio pour le Centre communautaire Valcartier

## **9. Sécurité publique**

- 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour mars 2023

## **10. Travaux publics et hygiène du milieu**

- 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics

- 10.2. Résolution concernant le transport de matériel en vrac
- 10.3. Résolution concernant l'acquisition de terrain pour les travaux de réfection du chemin Redmond 2023
- 10.4. Appel d'offres public pour la vidange des installations septiques
- 10.5. Acquisition d'une remorque avec benne basculante

**11. Urbanisme et environnement**

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour mars 2023
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal
- 11.3. Dérogation mineure – lot 6 361 165
- 11.4. Demande de projet sur le lot 6 174 024
- 11.5. Demande de projet sur le lot 2 196 473
- 11.6. Contrôle des insectes piqueurs sur le territoire de la base militaire Valcartier

**12. Loisirs, culture et vie communautaire**

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs

**13. MRC et dossiers régionaux**

**14. Affaires diverses**

**15. Levée de la séance**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

02-04-23

**3.1 Séance ordinaire du 13 mars 2023**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 13 mars 2023.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

**5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES**

---

***Sécurité sur le boulevard Valcartier – ministère des Transports du Québec :***

Le MTQ a donné suite à la correspondance de la Municipalité envoyée le 14 mars dernier. Une rencontre sera planifiée sous peu pour discuter des différents enjeux de la route 371, principalement la sécurité sur le boulevard Valcartier.

**6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

---

**6.1. Avis de motion concernant le règlement no 230 concernant le Plan d'urbanisme**

Madame Maureen Bédard, conseillère, donne avis de motion qu'un règlement portant le no 230 concernant le Plan d'urbanisme sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

**6.2. Avis de motion concernant le règlement no 231 concernant le zonage**

Madame Maureen Bédard, conseillère, donne avis de motion qu'un règlement portant le no 231 concernant le zonage sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

**6.3. Avis de motion concernant le règlement no 232 concernant le lotissement**

Madame Maureen Bédard, conseillère, donne avis de motion qu'un règlement portant le no 232 concernant le lotissement sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

**6.4. Avis de motion concernant le règlement no 233 concernant la construction**

Madame Maureen Bédard, conseillère, donne avis de motion qu'un règlement portant le no 233 concernant la construction sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

**6.5. Avis de motion concernant le règlement no 234 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme**

Madame Maureen Bédard, conseillère, donne avis de motion qu'un règlement portant le no 234 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

**6.6. Avis de motion concernant le règlement no 240 sur la restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes**

Madame Maureen Bédard, conseillère, donne avis de motion qu'un règlement portant le no 240 sur la restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

**6.7. Avis de motion concernant le règlement no 248 concernant la démolition d'immeubles**

Madame Maureen Bédard, conseillère, donne avis de motion qu'un règlement portant le no 248 concernant la démolition d'immeubles sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

**6.8. Avis de motion concernant le règlement no 249 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Charles sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier**

Madame Maureen Bédard, conseillère, donne avis de motion qu'un règlement portant le no 249 relatif aux plans d'implantation et d'intégration et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Charles sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

**6.9. Avis de motion concernant le règlement no 250 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus**

Madame Maureen Bédard, conseillère, donne avis de motion qu'un règlement portant le no 250 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

**6.10. Avis de motion concernant le règlement no 254 sur les usages conditionnels**

Madame Maureen Bédard, conseillère, donne avis de motion qu'un règlement portant le no 254 sur les usages conditionnels sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

**6.11. Avis de motion concernant le règlement no 258 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour la construction d'éoliennes**

Madame Maureen Bédard, conseillère, donne avis de motion qu'un règlement portant le no 258 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour la construction d'éoliennes sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

02A-04-23

**6.12. Dépôt et adoption du projet de règlement no 230 concernant le Plan d'urbanisme**

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 3 avril 2023;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de Règlement no 230 concernant le Plan d'urbanisme.

02B-04-23

**6.13. Dépôt et adoption du projet de règlement no 231 concernant le zonage**

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 3 avril 2023;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de Règlement no 231 concernant le zonage.

02C-04-23

**6.14. Dépôt et adoption du projet de règlement no 232 concernant le lotissement**

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 3 avril 2023;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de Règlement no 232 concernant le lotissement.

02D-04-23

**6.15. Dépôt et adoption du projet de règlement no 233 concernant la construction**

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 3 avril 2023;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de Règlement no 233 concernant la construction.

02E-04-23

**6.16. Dépôt et adoption du projet de règlement no 234 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme**

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 3 avril 2023;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de Règlement no 234 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme.

02F-04-23

**6.17. Dépôt et adoption du projet de règlement no 240 sur la restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes**

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 3 avril 2023;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de Règlement no 240 sur la restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes.

02G-04-23

**6.18. Dépôt et adoption du projet de règlement no 248 concernant la démolition d'immeubles**

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 3 avril 2023;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de Règlement no 248 concernant la démolition d'immeubles.

02H-04-23

**6.19. Dépôt et adoption du projet de règlement no 249 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Charles sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier**

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 3 avril 2023;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de Règlement no 249 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du lac Saint-Charles sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier.

02I-04-23

**6.20. Dépôt et adoption du projet de règlement no 250 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus**

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 3 avril 2023;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de Règlement no 250 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus.

02J-04-23

**6.21. Dépôt et adoption du projet de règlement no 254 sur les usages conditionnels**

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 3 avril 2023;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de Règlement no 254 sur les usages conditionnels.

02K-04-23

**6.22. Dépôt et adoption du projet de règlement no 258 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour la construction d'éoliennes**

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 3 avril 2023;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante;

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet Règlement no 258 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour la construction d'éoliennes.

**7. ADMINISTRATION**

---

03-04-23

**7.1. Embauche d'un directeur pour le Service des travaux publics – Alec Montpas**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer M. Alec Montpas au poste de directeur du Service des travaux publics pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour une période probatoire de 6 mois



après quoi il sera éligible pour un poste permanent. M. Montpas est en apprentissage progressif pour le poste de directeur jusqu'à la fin de l'année 2023.

De nommer M. Dany Laberge au poste de directeur adjoint du Service des travaux publics. M. Laberge occupait le poste de Responsable des travaux publics.

QU'en en date du 3 avril 2023, le directeur de Service des travaux publics et le directeur adjoint du Service des travaux publics soient nommés comme fonctionnaires désignés pour appliquer le règlement no 242 règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés no 242 ainsi que le règlement complémentaire 236, leurs amendements et modifications;

QUE le directeur et le directeur adjoint du Service des travaux publics soient autorisés à donner des constats d'infraction et à représenter la Municipalité en cour lorsque requis.

04-04-23

### **7.2. Embauche d'un inspecteur en environnement – Karine Dumouchel**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Mme Karine Dumouchel soit nommée au poste d'inspectrice en environnement pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour une période probatoire de 6 mois après quoi elle sera éligible pour un poste permanent.

QU'en en date du 3 avril 2023, l'inspectrice en environnement soit nommée comme fonctionnaire désignée pour la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme à titre d'inspectrice en environnement, laquelle est autorisée et désignée à l'application de l'ensemble des règlements relevant du Service de l'urbanisme, entre autres et de manière non limitative, tout règlement de zonage, permis et certificat, lotissement, construction et le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés no 242 ainsi que le règlement complémentaire 236, leurs amendements et modifications;

QUE l'inspectrice en environnement soit autorisée à donner des constats d'infraction et à représenter la Municipalité en cour lorsque requis;

QUE l'inspectrice en environnement soit chargée de voir à l'application des dispositions des règlements pris en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et dont l'application relève de la Municipalité;

QUE l'inspectrice en environnement soit autorisée à intenter toute poursuite pénale par l'émission d'un constat d'infraction en cas de contravention à une disposition d'un règlement pris en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et dont l'application relève de la Municipalité;

QUE l'inspectrice en environnement soit dûment autorisée, en vertu de l'article 119.0.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et en conséquence qu'elle soit investie des pouvoirs qui sont prévus à l'article 119 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour les fins de l'application des règlements pris en vertu de cette loi dont l'application relève de la Municipalité;

QUE l'inspectrice en environnement soit chargée de voir à l'application des dispositions du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* (R.L.R.Q., chapitre S-3. 1.02 r. 1), et qu'elle soit ainsi autorisée à intenter toute poursuite pénale par l'émission d'un constat d'infraction en cas de contravention à une disposition de ce règlement;

QUE l'inspectrice en environnement soit chargée de voir à l'application de tout règlement provincial dont l'application relève de la Municipalité, et qu'elle soit ainsi autorisée à intenter toute poursuite pénale par l'émission d'un constat d'infraction en cas de contravention à une disposition d'un tel règlement.

05-04-23

### **7.3. Modification de poste – Sandra Woodbury**

ATTENDU QUE l'activité de loisir Groupe de jeux a été abolie en janvier 2022 en raison d'un manque d'inscriptions;

ATTENDU QUE Mme Sandra Woodbury occupait le poste d'animatrice au groupe de jeux 24 heures par semaine;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer Mme Sandra Woodbury au poste de préposée à l'entretien ménager pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier pour un horaire de 24 heures par semaine. Mme Woodbury aura la charge de l'entretien ménager pour les bâtiments 2215 et du 2217, boulevard Valcartier. L'entretien ménager du 2230, boulevard Valcartier va demeurer sous contrat avec un sous-traitant.

Mme Woodbury occupe déjà un poste d'adjointe administrative pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité pour un horaire de 16 heures par semaine.

06-04-23

**7.4. Résolution pour mandater la firme Tremblay Bois Avocats pour représenter la Municipalité devant le Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-Q-264205-2209 (Contestation d'évaluation municipale)**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater la firme Tremblay Bois Avocats pour représenter la Municipalité devant le Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-Q-264205-2209 pour un dossier en contestation d'évaluation municipale.

**8. FINANCES**

---

07-04-23

**8.1 Comptes fournisseurs pour le mois de mars 2023**

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de mars 2023;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de mars 2023 totalisant la somme de 304 012,77 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

08-04-23

**8.2 Demande de commandite**

***Tournoi de golf au profit de la Fondation École secondaire Mont-Saint-Sacrement :***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De participer au tournoi de golf au profit de la Fondation École secondaire Mont-Saint-Sacrement le 19 mai prochain comme « partenaire Argent ».

09-04-23

**8.3 Achat de matériel audio pour le Centre communautaire Valcartier**

ATTENDU QUE certains équipements audios du Centre communautaire Valcartier sont désuets ou qu'ils ne répondent plus à nos besoins;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets pour 2023 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2023;

ATTENDU QUE le fournisseur Solotech qui a fait l'installation du système audio a été approché pour soumettre des suggestions et un prix pour de nouveaux équipements;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à l'achat d'équipements audios de la compagnie Solotech pour un montant de 7 547,95 \$ excluant les taxes.

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

### **9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour mars 2023**

Un total de 15 appels a été reçu pendant le mois de mars 2023 :

6	Médical
0	Accident
2	Alarme incendie
0	Fausse alarme
7	Divers
0	Travaux publics – urgence

## **10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

---

### **10.1 Rapport du responsable du Service des travaux publics – M. Dany Laberge**

M. Dany Laberge fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

#### ***Appel d'offres pour les travaux de réfection du chemin Redmond 2023 :***

Les documents d'appels d'offres préparés par la firme Englobe pour le projet de réfection du chemin Redmond sont disponibles sur le Système électronique d'appels d'offres depuis le 3 avril. Les travaux seront exécutés à l'été 2023 sur une période maximale de 8 semaines et la circulation se fera en alternance pour toute la durée des travaux. Les travaux incluent principalement le décohesionnement, l'enlèvement de blocs dans la fondation, le pavage, le drainage, le nettoyage et le reprofilage des fossés. L'ouverture des soumissions est prévue pour le 24 avril 2023 à 15h01 à l'Hôtel de Ville.

### **10.2 Résolution concernant le transport de matériel en vrac**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'abroger la résolution no 071087 concernant le transport de matériel en vrac et de la remplacer par les dispositions suivantes :

- A) Lorsque le contrat prévoit du transport de matières en vrac, l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser en tout temps, dans une proportion d'au moins 50 % en nombre, des camions abonnés au service de courtage d'une association qui détient un permis de courtage sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, en vertu de la Loi sur les transports (R.L.R.Q., c. T-12). Cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac qui entrent sur le chantier, à partir de leur source originale et principale, et de celles provenant des travaux d'excavation qui sortent du chantier jusqu'à disposition finale.
- B) Dans le cas où l'entrepreneur n'utilise pas ses propres camions pour la proportion restante de 50 % du transport de matières en vrac, il doit faire appel aux services des camionneurs abonnés décrits dans le paragraphe a) du présent article.
- C) Si la Ville exécute des travaux en régie interne, le transport de matières en vrac sera effectué en priorité par les camions de la Municipalité.

- D) Les tarifs applicables pour le transport de matières en vrac sont ceux déterminés dans le recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec.

11-04-23

**10.3 Résolution concernant l'acquisition de terrain pour les travaux de réfection du chemin Redmond 2023**

ATTENDU QUE des travaux de réfection du chemin Redmond sont prévus à l'été 2023;  
ATTENDU QUE pour réaliser les travaux de façon adéquate il est proposé par la firme Englobe de faire de l'acquisition de terrains;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à l'acquisition de parties de terrains sur les lots 2 195 191, 2 195 183, 2 195 182 et 2 19 106, et ce, au m2 selon l'évaluation municipale de chacune des propriétés;

D'autoriser le Maire Brent Montgomery et directrice générale et greffière-trésorière, Heidi Lafrance, à signer tous documents relatifs à l'acquisition des terrains.

12-04-23

**10.4 Appel d'offres public pour la vidange des installations septiques**

ATTENDU QUE la Municipalité, pour l'année 2023, désire maintenir son service garantissant l'entretien des fosses septiques à des intervalles réguliers, soit tous les 2 ans pour les résidences et à tous les 4 ans pour les chalets, afin de prévenir la pollution des sols et des eaux sur son territoire;

ATTENDU QUE le service sera financé par la taxe foncière générale imposée pour l'année 2023;

ATTENDU QU'en 2023, la Municipalité désire procéder à la vidange des installations septiques à l'automne au lieu de pendant les mois d'été afin d'éviter différentes nuisances, de diminuer l'impact sur la circulation et d'assurer un suivi efficace;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à un appel d'offres public pour la vidange des fosses septiques résidentielles et/ou de rétention ayant une capacité égale ou inférieure à 4,8 m3 et qui sont à des endroits accessibles par le véhicule de l'entrepreneur du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2025.

Les systèmes septiques du Village Vacances Valcartier et de l'école secondaire Mont Saint-Sacrement sont exclus de ce service ainsi que ceux qui se situent sur le territoire de la Zec Batiscan-Nelson.

13-04-23

**10.5 Acquisition d'une remorque avec benne basculante**

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire l'acquisition d'une remorque pour le Service des travaux publics;

ATTENDU QUE ce projet fait partie des projets pour 2023 et que des sommes à cet effet sont prévues dans le budget 2023;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites auprès de trois fournisseurs et que les résultats sont les suivants :

Compagnie	Prix (sans taxes)
Remorque.ca	19 575 \$
Attache Remorque Québec 2.0 inc.	19 936 \$
Groupe Carrier	19 967 \$

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De faire l'acquisition d'une remorque avec benne basculante auprès de la compagnie Remorque.ca au montant de 19 575 \$ excluant les taxes applicables.

## **11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois de mars 2023**

Un total de 7 permis a été délivré pour le mois de mars 2023 :

1	Nouvelle résidence
1	Agrandissement d'un bâtiment principal
1	Changement d'usage ou de destination d'immeuble
2	Bâtiment complémentaire
1	Installation septique
1	Puits

### **11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – M. Stacy Gagné**

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

14-04-23

### **11.3 Dérogation mineure – Lot 6 361 165**

Cette dérogation mineure consiste à régulariser la construction d'une écurie qui se trouve à 49,52m d'un puits ainsi que la superficie de celle-ci qui est de 64,5m<sup>2</sup> alors que la réglementation exige qu'une écurie d'un à deux chevaux doit être à 50m d'un puits et d'une superficie maximale de 60m<sup>2</sup>.

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis de construction pour l'implantation d'une résidence et d'une écurie sur le lot 6 361 165 étés soumise à la municipalité le 13 mai 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande telle que soumise était conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité et que le permis a été par conséquent délivré le 13 mai 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure s'applique pour la superficie de l'écurie ainsi que pour la distance entre l'écurie et le puits;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation déroge de 48cm et que la superficie déroge de 4,5m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation de l'écurie ne crée aucun préjudice grave aux voisins aux alentours;

**CONSIDÉRANT QUE** le reste du projet est conforme à la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la norme visée par la présente demande de dérogation mineure a pour effet de lui causer un préjudice sérieux en tenant compte que les travaux sont déjà finalisés;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du Plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de régulariser la situation, le propriétaire a soumis la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 6 361 165 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier, et ce, selon la recommandation du CCU.

15-04-23

**11.4 Demande de projet sur le lot 6 174 024**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier a reçu une demande d'avis sur un projet situé sur le lot 6 174 024;

ATTENDU QUE la demande comporte deux volets : un projet de dômes et un projet de chenil;

ATTENDU QUE la demande de dômes comporte l'implantation de 4 dômes sur deux propriétés;

ATTENDU QUE la présente demande se retrouve dans une zone rurale et forestière et non commerciale ou récréative;

ATTENDU QUE le lot 6 174 024 exerce déjà un usage résidentiel;

ATTENDU QUE la municipalité ne désire pas une mixité des usages;

ATTENDU QUE la municipalité ne désire pas augmenter l'occupation au sol des propriétés;

ATTENDU QUE la présente demande ne respecte pas la vision du Plan d'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'INFORMER LE REQUÉRENT que le Conseil ne donnera pas suite à la demande d'implantation de dôme sur le lot 6 174 024;

D'INFORMER LE REQUÉRENT que la demande de chenil peut être traitée par demande d'usage conditionnel.

16-04-23

**11.5 Demande de projet sur le lot 2 196 473**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier a reçu une demande pour l'agrandissement du Pub Valcartier sur la propriété sise au 1825, boulevard Valcartier;

ATTENDU QUE l'agrandissement demandé est pour 40 appartements;

ATTENDU QUE le but du projet est de cadastrer le tout en condos;

ATTENDU QUE l'immeuble proposé s'imposera dans le milieu urbain au lieu de s'y intégrer;

ATTENDU QUE le projet amènera du trafic supplémentaire sur les différents axes routiers;

ATTENDU QUE le projet n'amènera aucun apport à la communauté, mais des contraintes supplémentaires (nuisance, trafics, visuel);

ATTENDU QUE le Village Vacances Valcartier a déjà un hôtel d'envergure;

ATTENDU QUE la municipalité ne désire pas retrouver ce type d'usage sur son territoire;

ATTENDU QUE cette demande ne sera pas acceptée socialement;

ATTENDU QUE le projet ne sera pas en mesure de s'intégrer au patrimoine bâti du secteur (Église Anglicane);

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'INFORMER LE REQUÉRENT que le Conseil ne donnera pas suite à cette demande d'agrandissement du Pub Valcartier situé au 1825 boulevard Valcartier.

17-04-23

**11.6 Contrôle des insectes piqueurs sur le territoire de la base militaire Valcartier**

ATTENDU QUE le traitement biologique pour le contrôle des insectes piqueurs est prévu en 2023 sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE le territoire de la base militaire Valcartier ne faisait pas partie de l'appel d'offres initial;

ATTENDU QUE pour maximiser les traitements il est opportun de traiter une partie du territoire de la base militaire de Valcartier;

ATTENDU QUE Conseillers Forestiers Roy a reçu l'autorisation des autorités de la base militaire Valcartier pour effectuer des traitements sur une partie de leur territoire, notamment à proximité des installations sportives et récréatives du Centre communautaire Valcartier;

ATTENDU QUE l'autorisation accordée par la base militaire permet trois traitements en continu à intervalle de trois semaines durant les mois de mai et juin;

ATTENDU QUE pour pallier les traitements durant les mois de juillet et août six pièges au gaz carbonique seront installés en bordure des limites de la base militaire sur les terrains publics de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavalée

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la proposition de services de Conseillers Forestiers Roy pour le contrôle des insectes piqueurs sur le territoire de la base militaire de Valcartier d'une somme de 21 597,15 \$ excluant les taxes.

## **12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

### **12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge**

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

## **13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX**

---

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 15 mars 2023.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 19 avril 2023 à 19h.

## **14. AFFAIRES DIVERSES**

---

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 15.

---

Brent Montgomery  
Maire

---

Heidi Lafrance  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

*Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*